

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mille seize le quatorze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLLIERGUES dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PROVENCHERE Arnaud, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 07 Décembre 2016

Présents : PROVENCHERE Arnaud, PEUDEVIN Mireille, GARMY Jean-Lou, GOURBEYRE Séverine, DOURILLE Alain, FAYON Hervé, GROULET Marie-Laure, KAUFFELD Monique, RECOQUE Katia.

Absents : CAUDROY Pascale, GROULET David, FOUCART Régis, LAURADOUR-DUFRAISSE Yvan, MURE Yves.

Procurations : Madame Pascale CAUDROY à Madame Monique KAUFFELD, Monsieur David GROULET à Madame Séverine GOURBEYRE.

Secrétaires de séance : Mesdames GOURBEYRE Séverine et PEUDEVIN Mireille

ORDRE DU JOUR :

1 – Approbation du compte rendu du 9 Septembre 2016

2 – Olliergues 2030

- Demande de subvention FIC 2017
- Demande de subvention DETR 2017
- Demande de subvention PLAN EN FAVEUR DE LA RURALITE
- Chantier de démolition BTP
- Contrat de ruralité
- Point sur le calendrier / Plan de financement et sur le dossier
- Autres informations

3 – Autres dossier en cours

- Travaux Mairie

4 – Finances locales

- Décision modificative n°3 Travaux en Régie
- Décision modificative n°4 Subventions Olliergues 2030
- Frais de fonctionnement aux écoles extérieures
- Subventions aux Associations
- Indemnité au Percepteur
- Bons d'achat de Noël
- Fleurissement : Récompenses 2016
- Information sur le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)
- Ligne de Trésorerie

5 – Festivités

- Bilan Fête patronale
- Autres

6 – Communauté de communes du Pays d'Olliergues (CCPO)

- Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)
- Autres informations

7 – Personnel

- Demande de réduction du temps de travail de l'agent CARTON Nathalie

8 – Questions diverses

- Logements OPHIS
- Chantier RTE 63 000 Volts
- Fibre optique raccordement
- Wifi 63
- Autres informations ...

OBSERVATIONS AVANT SEANCE :

Monsieur le Maire, avant de commencer la séance, indique qu'il rajoute à l'ordre du jour de cette réunion le point suivant :

- Participation financière équipements de cuisine Collège Alexandre Varenne à Olliergues au point « Finances Locales ».

DESIGNATION DE SECRETAIRES DE SEANCE :

Il est procédé à la désignation de deux secrétaires de séance : Mme GOURBEYRE Séverine et Mme PEUDEVIN Mireille.

1 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 09.09.2016 :

Monsieur le Maire a indiqué qu'une modification a été apportée au procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 09 Septembre 2016 :

- Dossier GAEC DE LA BERGERONNETTE et la Commune d'Olliergues : la phrase « à la suite de la conciliation, si un accord n'est trouvé, le Conseil Municipal est d'accord pour engager des poursuites » est supprimée.

Ce dernier est ensuite soumis à l'approbation du conseil municipal.

Résultat du vote : Pour : 11

2 OLLIERGUES 2030 :

- **Demande de subvention FIC**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante les mesures du Fonds d'Intervention Communal (FIC) et précise que la programmation a dû être prévue sur les années 2016 et 2017.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'une demande de subvention au titre du Fonds d'Intervention Communal a été délibéré lors d'un précédent conseil municipal pour permettre d'engager les travaux de création d'une halle et d'aménagement d'une esplanade.

Suite à une commission permanente du Conseil Départemental en date du 28 Novembre 2016, la commune se voit octroyer une aide financière au titre du Fonds d'Intervention Communal (FIC) pour l'année 2016 dans le cadre de la création de la halle.

Monsieur le Maire propose ainsi de déposer un dossier demande de subvention au titre du FIC pour l'année 2017 dans le cadre de l'aménagement de l'esplanade. Le plan de financement est présenté comme suit :

Dossier n° 3 : Aménagement de l'esplanade.

Montant de l'opération (Honoraires architecte, SPS, Bureau de contrôle, travaux, imprévus) : **300 000 € H.T**

ORGANISMES FINANCEURS	TAUX	MONTANT H.T
ETAT (FSIL)	25 %	75 000,00
CONSEIL DEPARTEMENTAL (FIC)	6,46 %	19 381,00
COMMUNE	68,54 %	205 619,00
TOTAL	100,00 %	300 000,00

Le Conseil Municipal sollicite la demande « du Fonds d'Intervention Communal » pour l'année 2017, accepte le plan de financement tel qu'il est présenté et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant le dossier.

Résultat du vote : Pour : 11

- **Demande de subvention DETR**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante les projets qu'ont élaboré le cabinet PIL Architecture et son équipe, pour l'Aménagement du Centre bourg dénommé « Olliergues 2030 » et plus précisément pour :

- **le lot n° 1** : Réaménagement de l'îlot « Gouttefangeas » en logements, local d'activité commerciale et espace public dans le centre bourg d'Olliergues.

- **le lot n° 3** : Réhabilitation de l'immeuble « Maison du cadeau » en office du tourisme et logement.

Le projet du lot n° 2 : Démolition d'un ensemble immobilier vétuste pour la création d'un espace public en cours d'élaboration. Il sera présenté ultérieurement.

Monsieur le Maire propose de déposer plusieurs dossiers au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2017 en voici l'ordre de priorité :

- **Dossier n° 1** : Dans le cadre de la rénovation de bâtiments communaux et aménagement de l'îlot Gouttefangeas pour y transférer la pharmacie dans le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage pour un montant prévisionnel total de l'opération de 350 000 € H.T.

A noter que l'aménagement des 2^{ème} et 3^{ème} étages du bâtiment en logements est porté par la Communauté de communes du Pays d'Olliergues.

- **Dossier n° 2** : Dans le cadre de l'Aménagement du Bourg et de Village, démolition-consolidation et construction d'une halle : démolition du bâtiment « Pachoud », la consolidation des bâtiments voisins, les fondations spéciales de l'esplanade et la construction de la halle pour un montant prévisionnel total de l'opération de 300 890 € H.T.

- **Dossier n° 3** : Dans le cadre de l'Aménagement du Bourg et de Village, aménagement de l'esplanade avec la construction de la terrasse, traitement des façades et du sol de la halle, construction de la fontaine résurgente pour un montant prévisionnel total de l'opération de 300 000 € H.T.

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel pour chacun des dossiers.

Dossier n° 1 : Transfert de la pharmacie dans « l'îlot Gouttefangeas ».

Montant de l'opération (Honoraires architecte, SPS, Bureau de contrôle, travaux, imprévus) : **350 000 € H.T**

ORGANISMES FINANCEURS	TAUX	MONTANT H.T
ETAT (DETR)	30,00 %	105 000,00
ETAT (FSIL)	25 %	87 500,00
ETAT (TEPCV)	2,85 %	10 000,00
FONDS EUROPEEN (LEADER)	22,15 %	77 500,00
COMMUNE	20,00 %	70 000,00
TOTAL	100,00 %	350 000,00

Dossier n° 2 : Démolition – Consolidation – Construction de la halle.

Montant de l'opération (Honoraires architecte, SPS, Bureau de contrôle, travaux, imprévus) : **300 890 € H.T**

ORGANISMES FINANCEURS	TAUX	MONTANT H.T
ETAT (DETR)	30,00 %	90 000,00
ETAT (FSIL)	25 %	75 222,00
CONSEIL DEPARTEMENTAL (FIC)	21,75 %	65 444,00
FONDS EUROPEEN (LEADER)	3,33 %	10 046,00
COMMUNE	20,00 %	60 178,00
TOTAL	100,00 %	300 890,00

Dossier n° 3 : Aménagement de l'esplanade.

Montant de l'opération (Honoraires architecte, SPS, Bureau de contrôle, travaux, imprévus) : **300 000 € H.T**

ORGANISMES FINANCEURS	TAUX	MONTANT H.T
ETAT (DETR)	30,00 %	90 000,00
ETAT (FSIL)	25 %	75 000,00
FONDS EUROPEEN (LEADER)	20 %	60 000,00
COMMUNE	25 %	75 000,00
TOTAL	100,00 %	300 000,00

Le Conseil Municipal accepte de poursuivre le projet « Olliergues 2030 » pour les lots 1 et 3, de déposer des dossiers de demandes de subvention au titre de la DETR 2017, les plans de financement tels qu'ils sont présentés ci-dessus, autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires, à signer tous les documents utiles à l'aboutissement de ce dossier et à déposer tous les dossiers de demandes de subventions possibles.

Résultat du vote : Pour : 11

- **Demande de subvention PLAN EN FAVEUR DE LA RURALITE :**

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée délibérante que le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place un nouveau dispositif en faveur de la ruralité à travers un « Plan en faveur de la Ruralité », destiné à accompagner l'investissement des communes de moins de 2 000 habitants, et ceux notamment dans le cadre de projets relevant des domaines d'intervention de l'aménagement du territoire.

Monsieur le Maire indique que dans le cadre d'un projet dont le montant est supérieur à 80 000 € H.T, il peut bénéficier d'une subvention régionale pouvant aller jusqu'à 40 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 500 000 € H.T. Cette intervention régionale pourra être complémentaire aux aides de l'Etat.

Monsieur le Maire propose ainsi de déposer un dossier demande de subvention au titre du « Plan en Faveur de la Ruralité » dans le cadre de l'opération « Olliergues 2030 » et plus précisément du lot n° 2 Démolitions d'un ensemble immobilier vétuste pour la création d'un espace public. Le plan de financement est présenté comme suit :

Lot n° 2: Démolitions d'un ensemble immobilier vétuste pour la création d'un espace public.

Montant de l'opération (Honoraires architecte, SPS, Bureau de contrôle, travaux, imprévus) : **476 100,00 € H.T**

ORGANISMES FINANCEURS	TAUX	MONTANT H.T
REGION (PLAN EN FAVEUR DE LA RURALITE)	40 %	190 440,00
COMMUNE	60 %	285 660,00
TOTAL	100,00 %	476 100,00

Le Conseil Municipal sollicite la demande de financement dans le cadre du « Plan en faveur de la Ruralité », accepte le plan de financement tel qu'il est présenté et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

Résultat du vote : Pour : 11

• **Chantier de démolition BTP :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de réhabilitation de centre-bourg « Olliergues 2030 », composé par les lots n° 1 « Réaménagement de l'îlot GOUTTEFANGEAS en local d'activité commerciale, logements et espace public » et n°3 « Réhabilitation de l'immeuble MAISON DU CADEAU en office du tourisme et logement ».

Comme convenu dans la délibération n° 063-216302588-20160909-2016_09_12_10-DE en date du 09 Septembre 2016, un Marché à procédure Adaptée pour la réalisation de la démolition de bâtiments dans le cadre du projet « Olliergues 2030 » a été lancé, la commission MAPA s'est réunie et a choisi une entreprise. L'entreprise BTP DU LIVRADOIS, dont le siège social se situe 130 Chemin de Biorat, BP 81 à AMBERT (63600) a été ainsi mandaté par la commune pour réaliser les opérations de démolition.

Le montant du marché retenu s'élève à 195 391,76 € H.T, soit 234 470,40 Euros TTC.

Il précise que la phase de démolition de bâtiments a bien commencé et se déroule bien. Monsieur le Maire indique que compte tenu de certains critères, il faut voter un avenant d'un montant de 9 000 Euros H.T au montant du marché retenu. Le marché définitif s'élève à 204 391,76 € H.T soit 245 270,12 € T.T.C.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer le paiement à l'entreprise BTP DU LIVRADOIS et à signer tous les documents relatifs à ce dossier, et autorise Monsieur le Maire à effectuer un avenant au montant du marché retenu initial.

Résultat du vote : Pour : 11

• **Point sur le calendrier et le dossier / Plan de financement :**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée délibérante le calendrier des travaux concernant l'opération « Olliergues 2030 », comme suit :

Semaine 04 : Rendu de l'Architecte

Semaine 05 : Appel d'Offres

Semaine 09 : Ouverture de plis

Semaine 10 : Analyse

Semaine 11 : Attribution et courriers réponses entreprises non retenues

Semaines 12-13-14 : Délai pour recours

Semaine 15 : Courriers réponse entreprise retenue

Semaines 16-17-18-19 : Préparation

Semaine 20 : Début des travaux

Monsieur le Maire expose ensuite le plan de financement de l'opération de travaux « Olliergues 2030 » comme suit :

LOT 1 : Réaménagement de l'îlot GOUTTEFANGEAS en logements, local d'activité commerciale et espace public dans le centre bourg d'Olliergues

Dossier n°1 : Transfert de la pharmacie → 350 000 € H.T (montant opération)

FSIL	87 500 € H.T (25 %)
TEPCV	10 000 € H.T
DETR	105 000 € H.T (30 %)
LEADER	77 500 € H.T

Dossier n°2 : Démolition – Consolidation - Construction → 300 890 € H.T (montant opération)

FSIL	75 222 € H.T (25 %)
DETR	90 000 € H.T (30 %)
LEADER	10 000 € H.T
FIC	65 444 € H.T

Dossier n°3 : Aménagement de L'esplanade → 300 000 € H.T (montant opération)

FSIL	75 000 € H.T (25 %)
DETR	90 000 € H.T (30 %)
LEADER	60 000 € H.T

LOT 3 : Réhabilitation de l'immeuble « Maison du Cadeau » en Office du Tourisme et logements

Dossier n°4 : Réhabilitation « Maison du Cadeau » → 237 000 € H.T (montant opération)

FSIL	59 250 € H.T (25 %)
TEPCV	8 750 € H.T
LEADER	118 000 € H.T

RECAPITULATIF

FSIL	296 972 € H.T	
TEPCV	18 750 € H.T	
FIC	65 444 € H.T	
DETR	285 000 € H.T	
AIDE MINISTERIELLE	5 000 € H.T	
LEADER	265 546 € H.T	→ différence de <u>102 954 € H.T</u>

- **Autres informations :**

FNADT : Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que la commune avait déjà postulé à ce fonds à hauteur de 1 000 000 euros. Ce dossier n'avait pas été retenu. Ainsi, la commune d'Olliergues a déposé en urgence un nouveau dossier dans le cadre de l'opération « Olliergues 2030 », pour « L'Aménagement des bords de la Dore » avec un montant H.T d'opération de 125 000 €, sollicitant le Fonds National d'Aménagement et Développement du Territoire à hauteur de 65 %. Une convention d'attribution nous accordant une subvention de 80 000 € a été signée entre l'Etat et la Commune.

3 AUTRES DOSSIERS EN COURS :

- **Travaux Mairie :**

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée délibérante que le chantier de rénovation de la Mairie a été commencé et tout se passe bien. Tout le matériel a été d'ores et déjà acheté et les premières factures ont été réglées :

Matériaux Bâti Brico : 8 782,81 € T.T.C

Electricité : 2 785,00 € T.T.C

Luminaire : 1 339,26 € T.T.C

4 FINANCES LOCALES :

- **Décision modificative n°2 Budget Assainissement :**

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée délibérante qu'il est nécessaire de réaliser des ajustements en matière d'opérations d'ordre, notamment pour les travaux en régie.

Le conseil Municipal approuve les opérations comptables suivantes, exprimées en euros :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
61521	Entretien et réparations bâtiments publics	+ 550	72-042	Opération d'ordre production immobilisée	+ 1250
61528	Entretien et réparations autres Biens immobiliers	- 550	7063	Contributions des communes	- 1250

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		
2313-040	Opération d'ordre de transfert entre section - Constructions	+ 1250

2156	Matériel spécifique d'exploitation	+ 2600
2313	Constructions	- 3850

Résultat du vote :

Pour : 11

• **Décision modificative n°3 Budget Général:**

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée délibérante qu'il est nécessaire de réaliser des ajustements sur le Budget Primitif.

Le conseil Municipal approuve les opérations comptables suivantes, exprimées en euros :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Recettes

615221	Entretien et réparations Bâtiments publics	- 1 000		722-042	Opération d'ordre de transfert entre sections	- 3 300
615228	Entretiens et réparations Autres Bâtiments	+ 1 000		7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	+ 1 700
				773	Mandats annulés	+ 1 600

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

1641	Emprunts en euros	+ 60 600				
16411	Emprunts en euros	- 60 600				

Dépenses

Opération 131 : MOBILIER MATERIEL

2158	Mobilier Matériel	- 2 400				
2183	Mobilier Matériel	+ 2 400				

Opération 132 : VOIRIE RESEAUX

2313	Constructions	- 300				
------	---------------	-------	--	--	--	--

Opération 143 : LOCAL FLEURISTE

2313	Constructions	- 3 000				
------	---------------	---------	--	--	--	--

Opération 142 : OLLIERGUES 2030

2033	Frais d'insertion	+ 2 000				
2313	Constructions	- 2 000				
2313	Constructions	+ 3 300				

Recettes

Opération 133 : TRAVAUX BATIMENTS

1313	Départements	- 13 650				
------	--------------	----------	--	--	--	--

1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	+ 13 650				
------	--	----------	--	--	--	--

Opération 142 : OLLIERGUES 2030

1311	Etats et établissements nationaux	+ 9 323				
1313	Départements	- 9 323				

Résultat du vote : Pour : 11

- **Frais de Fonctionnement des écoles :**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le dossier des charges de fonctionnement des écoles maternelle et primaire de la commune et indique la participation des communes extérieures.

La loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée (article 23) a fixé le principe général d'une répartition intercommunale des charges des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes.

Pour l'année scolaire 2016-2017, la municipalité d'Olliergues soumet à la participation des frais scolaires uniquement les communes de résidence qui n'ont pas d'école, soit Olmet et Saint-Gervais-sous-Meymont.

Ces communes devront acquitter une contribution calculée en fonction de leurs ressources, du nombre d'élèves scolarisés et du coût moyen par élève.

Les élèves concernés sont au nombre de :
 - 6 dans l'école maternelle,
 - 7 dans l'école primaire.

Il convient de déterminer le montant global des dépenses soumises à répartition.

Ces dépenses se sont élevées en 2015 à :

Eau, électricité, gaz	8 350,90 Euros
Entretien chaudière	340,74 Euros
Frais de PTT (Téléphone, Internet, affranchissement)	1 590,96 Euros
Produits pharmaceutiques	21,56 Euros
Fournitures scolaires	3 388,04 Euros
Produits d'entretien + blanchisserie	1 433,50 Euros
Assurances	652,20 Euros
Petit matériel	0,00 Euros
Subvention (entrée piscine)	295,10 Euros
Transports (sorties scolaires et piscine)	2 591,72 Euros
Fêtes et cérémonies	300,00 Euros

Sous total 18 964,72 Euros

Minoration Indice Insee - 0,28 % - 53,10 Euros
 Charges du personnel (septembre 2016) 22 854,62 Euros

Total -----
41 766,24 Euros

Le montant des dépenses à prendre en compte s'élève donc en valeur 2016 à 41 766,24 **Euros à diviser par 58 élèves inscrits à la rentrée de septembre 2016, ce qui conduit à retenir un coût unitaire par élève 720,10 Euros.**

La loi prévoit que, pour le calcul de la contribution des communes de résidence, il doit être tenu compte des ressources de ces communes.

La contribution aux frais scolaires est déterminée par le coefficient applicable à chaque commune en fonction du rapport entre le potentiel financier moyen par habitant des communes concernées.

- Détermination des coefficients de prise en compte des ressources :

Potentiel financier par habitant de l'ensemble des communes : 851,12 Euros

- Coefficient applicable à chaque commune en fonction du potentiel financier.

OLMET	0,811
ST GERVAIS-SOUS-MEYMONT	0,888

- Calcul de la participation par élève et par Commune.

OLMET	$720,10 \times 0,811 = 584$ Euros
ST GERVAIS-SOUS-MEYMONT	$720,10 \times 0,888 = 639,44$ Euros

Le Conseil Municipal adopte les propositions et décide que la présente délibération sera transmise à Madame la Sous-Préfète, ainsi qu'aux Maires des communes concernées, pour saisine de leur conseil.

Résultat du vote : Pour : 11

• **Subventions aux Associations :**

Une demande de subvention a été faite auprès de toutes les associations.

Madame RECOQUE Katia étant secrétaire de l'Amicale Laïque, ne prend pas part à ce vote.

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée délibérante que le club de tennis de Vertolaye a sollicité auprès de la commune d'Olliergues une subvention.

Monsieur le Maire propose d'octroyer au Club de tennis de Vertolaye une subvention d'un montant de 100 € et une subvention de 250 € pour les associations de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Décide** d'allouer pour l'année 2016 la même somme, soit 250 €, sous réserve d'une présentation du bilan financier, aux associations suivantes :

- Amicale des Sapeurs-Pompiers.
- Amicale Laïque (Foyer des Jeunes et d'Education Populaire).
- Association des Parents d'élèves du Collège.
- Association Mémoire et Patrimoine du Pays d'Olliergues.
- Association Sportive du Collège A. Varenne.
- FNACA Section Olliergues.
- Club du 3^{ème} Age « La joie de Vivre ».

- La Pétanque Ollierguoise.
- Société de Chasse d'Olliergues.
- Association Kung-Fu.
- Association OL'EVENTS.

- **Décide** qu'aucune subvention ne sera versée au club de tennis de Vertolaye.

Résultat du vote : Pour : 10

- **Indemnité au Percepteur :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'une « indemnité de conseils » peut être attribuée au comptable de la commune, pour les prestations facultatives qu'il peut apporter.

La valeur de cette indemnité est calculée à partir des trois derniers budgets investissement et fonctionnement de la collectivité. Le taux de l'indemnité est fixé par délibération et une nouvelle délibération doit être prise à l'occasion de tout changement de comptable.

Monsieur le Maire précise également que durant l'année 2016, deux trésoriers se sont succédés à la Trésorerie de Cunlhat et propose d'octroyer cette indemnité aux trésoriers.

- Madame DIAS Ghislaine
- Madame PEREIRRA Christine

Le Conseil Municipal décide qu'aucune indemnité ne sera versée pour l'année 2016 aux deux trésoriers qui sont intervenus à la Trésorerie de Cunlhat.

Résultat du vote : Pour : 11

- **Bons d'Achat de Noël :**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est d'usage depuis plusieurs années d'offrir un bon d'achat pour les enfants, jusqu'à l'âge de 16 ans, des employés, des élus.

Le bon d'achat est fixé à 35 €. La délibération en date du 08 Octobre 2015 demeure toujours valable puisqu'aucune modification n'est apportée.

- **Fleurissement récompenses 2016 :**

Le concours des maisons et villages fleuris a été reconduit en 2016.

La commission d'attribution des récompenses a également reconduit le principe de « bon d'achat » auprès des « SERRES DU FOREZ » valables du 1^{er} Mars 2017 au 30 Juin 2017.

Ce qui donne :

- 4 bons à 25 € soit 100 €
- 2 bons à 20 € soit 40 €
- 5 bons à 8 € soit 40 €

Soit un total de 180 €

Les récompenses seront remises lors de la cérémonie des « Vœux du Maire ».

Résultat du vote : Pour : 11

- **Information sur le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) :**

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que le montant du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) pour l'année 2016 s'élève à 15 960,07 €.

- **Ligne de Trésorerie :**

Monsieur GARMY, Adjoint aux Finances, indique à l'ensemble de l'assemblée délibérante que dans le cadre de l'investissement 2016, il est nécessaire d'augmenter la ligne de trésorerie pour faire face au paiement.

La ligne de trésorerie contractée auprès du Crédit Agricole, et ce pour une durée d'un an, s'élève à un montant de 100 000 euros.

Le taux fixe était de 1,60 % avec une commission d'engagement de 0,20 %.

Monsieur GARMY propose que des négociations soient engagées auprès des banques afin de contracter une ligne de trésorerie plus élevée.

Dans le cadre de l'opération « Olliergues 2030 », Monsieur GARMY propose d'obtenir un accord de prêt pour boucler le budget. Il propose de rechercher des propositions pour un prêt d'une durée de 25 ans.

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour interroger les banques pour contracter une ligne de trésorerie et un prêt, et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Résultat du vote : Pour : 11

- **Participation financière Collège Alexandre Varenne Olliergues :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les élèves fréquentant le groupe scolaire de la Commune d'Olliergues peuvent bénéficier des prestations du service de restauration du collège « Alexandre Varenne » à Olliergues. La commune d'Olliergues et le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme ont conclu, à cet effet, une convention précisant d'une part les conditions d'accueil de ces rationnaires et d'autre part, les modalités de participation financière de chacune des parties au renouvellement des matériels et travaux nécessaires au bon fonctionnement du service restauration.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante que le Collège Alexandre Varenne à Olliergues a adressé une demande de participation financière dans le cadre du remplacement du lave-vaisselle de la cuisine, à hauteur de **1 242,17 € H.T.**

Le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à verser la participation financière pour le remplacement du lave-vaisselle et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Résultat du vote : Pour : 11

5 **FESTIVITES :**

- **Bilan Fête Patronale :**

Madame GOURBEYRE Séverine a fait un point sur le déroulement de la fête patronale qui a eu lieu les 23, 24 et 25 Septembre 2016.

Le programme s'est bien déroulé. Le Vendredi 9 Décembre 2016 a eu lieu la fête des écoles, où ont été distribués des cadeaux offerts par l'Amicale Laïque, précédé par un spectacle de cirque à 15h00, financé par la commune.

6 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'OLLIERGUES (CCPO) :

- **Modifications des statuts :**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante que pour faciliter les démarches administratives de création de la nouvelle communauté de communes de l'arrondissement d'Ambert, il est nécessaire de délibérer sur différents points, à savoir : le toilettage des statuts de l'actuelle communauté de communes, le nombre de conseillers communautaires et la répartition des sièges par commune, le nom de la future intercommunalité et son siège.

Cette modification est imposée par l'article 68 de la loi Notre n°2015-991, sous peine de devoir exercer l'ensemble des compétences obligatoires et optionnelles à compter du 1^{er} Janvier 2017. Ces compétences sont définies par l'article 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, il indique que l'actuel exécutif est maintenu jusqu'au 13 Janvier 2017. Monsieur FOURNET-FAYARD sera président intérimaire de la nouvelle communauté de communes d'Ambert Livradois-Forez jusqu'à l'élection du nouvel exécutif.

- **Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) :**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal la décision du conseil communautaire du Pays d'Olliergues, de prescrire la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) du Pays d'Olliergues, et de préciser les objectifs de la communauté de communes comme suit : Le PLUI a été approuvé le 15 octobre 2012. Compte tenu de l'évolution de l'activité agricole, il apparaît souhaitable d'engager une réflexion sur le secteur agricole du territoire et particulièrement sur certains points réglementaires des secteurs agricoles, naturels et forestiers définis dans le document de planification intercommunale. Cette réflexion ne portera pas atteinte aux orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLUI, orientations qui restent toujours d'actualité.

Monsieur le Maire précise qu'une enquête publique sera prévue concernant cette révision du PLUI.

7 PERSONNEL :

- **Demande de réduction du temps de travail de l'agent CARTON Nathalie :**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante que l'agent actuellement au poste d'Assistant de conservation principal de 1^{ère} classe à la Bibliothèque d'Olliergues, a sollicité la commune d'Olliergues pour une diminution de son temps de travail hebdomadaire.

Monsieur le Maire indique que ses indices de rémunérations, ainsi que sa prime proportionnellement au temps de travail seront conservés.

Le conseil Municipal décide la diminution du temps de travail hebdomadaire du poste d'Assistant de conservation principal de 1^{ère} classe de la bibliothèque d'Olliergues à compter du 1^{er} Décembre 2016 pour une durée hebdomadaire de 17h30, de maintenir la rémunération sur la base de l'échelon 4 du grade d'Assistant de conservation principal de 1^{ère} classe : Indice Brut 480 ; Indice Majoré 416 et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires, à signer tous les documents afférents à ce dossier et à diminuer le poste.

Résultat du vote : Pour : 11

8 **QUESTIONS DIVERSES :**

Logement OPHIS :

Monsieur le Maire indique qu'un courrier avait été adressé à l'OPHIS concernant la vente de terrains constructibles dans le secteur de l'impasse des peupliers à Olliergues. En effet, compte tenu du prix de vente trop élevé, une proposition d'une seconde opération de construction leur a été proposée. Nous leur avons également indiqué que les terrains n'étaient pas entretenus.


Une réponse nous a été adressée par la suite nous proposant d'attendre la livraison des trois logements en centre-bourg sur l'îlot GOUTTEFANGEAS dans le cadre de l'opération « OLLIERGUES 2030 ».


Chantier RTE 63 000 Volts :


Monsieur le Maire précise que dans le cadre du chantier RTE 63 000 Volts, un constat d'huissier a été demandé suite à la pose des couches d'enduits sous des fortes pluies, afin d'anticiper des problèmes de qualité qu'il pourrait y avoir sur la tenue du revêtement.

Fibre optique :

Monsieur le Maire indique qu'il a eu la semaine dernière, un appel de la responsable de France Télécom afin de l'informer que la commune d'Olliergues allait être raccordée à la fibre optique en 2018.

 **WIFI 63 :** Monsieur le Maire a indiqué que la commune d'Olliergues est classée en 7^{ème} position du nombre de connexion à internet au WIFI 63.

 **Chantier Haut de la ville:** Monsieur le Maire indique que le chantier a été effectué par le syndicat de la Faye et s'est bien déroulé. La tranchée a été rebouchée.

 **Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) :** Monsieur le Maire indique qu'un dossier a été déposé à l'échelle de la nouvelle communauté de Communes. Des travaux importants en éclairage public seraient financés sur la commune d'Olliergues ainsi qu'une prise pour une voiture électrique. Le dossier est en attente de signature.

Interventions des élus :

- Monique KAUFFELD, Conseillère Municipale, souhaite savoir si les nouvelles communautés de communes avaient déjà mis en place leur nouvelle organisation. Monsieur le Maire indique que l'année 2017 est une année de transition. L'organisation se mettra en place au fur et à mesure.

Interventions du public :

- Monsieur GOUTTEFANGEAS, habitant de la rue des Agneaux à Olliergues, fait part à l'Assemblée de sa satisfaction quant à l'avancement des travaux du chantier « Olliergues 2030 ». Il est agréablement surpris par l'effet produit par la disparition du bâtiment PACHOUD et de l'ouverture sur la Dore.

La séance est levée à 21H20.